

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**PRÉVISION 4/8 - 2018, CAUSES TARIFAIRES 2018 et 2018-2019**  
(000 \$)

No de  
ligne

	BUDGET CAUSE 2018			PRÉVISION 4/8 2018			BUDGET CAUSE 2018-2019			
	TOTAL BUDGET CAUSE 2018	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2018	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2018-2019	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	7 675	7 675	0	14 091	13 434	658	13 884	12 030	1 854
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX PRC	10 811	10 448	363	10 172	9 739	433	8 879	8 447	432
4	PPRC	3 690	3 690	0	4 719	4 719	0	4 719	4 719	0
5	<b>TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX</b>	<b>14 501</b>	<b>14 137</b>	<b>363</b>	<b>14 891</b>	<b>14 458</b>	<b>433</b>	<b>13 598</b>	<b>13 166</b>	<b>432</b>
6	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>22 176</b>	<b>21 812</b>	<b>363</b>	<b>28 983</b>	<b>27 892</b>	<b>1 091</b>	<b>27 482</b>	<b>25 196</b>	<b>2 286</b>
7	<b>IMMOBILISATIONS</b>									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	50 587	50 131	456	56 134	53 550	2 584	54 855	54 190	665
9	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	61 605	60 419	1 186	65 341	60 880	4 461	56 449	56 449	0
10	TRANSMISSION - RÉSEAU	11 763	2 316	9 447	13 507	3 552	9 955	3 341	3 341	0
11	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 405	2 405	0	2 700	2 700	0	2 970	2 970	0
12	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	22 868	22 868	0	23 731	23 731	0	22 910	22 910	0
13	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	14 789	14 338	451	16 620	15 951	669	17 342	17 283	59
14	AUTRES	1 076	1 076	0	1 151	1 151	0	1 116	1 116	0
13	<b>CONTRIBUTIONS</b>									
14	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(45)	0	(45)	(481)	0	(481)	0	0	0
15	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>165 048</b>	<b>153 553</b>	<b>11 495</b>	<b>178 702</b>	<b>161 515</b>	<b>17 187</b>	<b>158 983</b>	<b>158 259</b>	<b>724</b>
16	<b>INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE</b>									
17	<b>AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE</b>									
18	IMMOBILISATIONS	7 747	0	7 747	8 952	0	8 952			
19	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	0	0	0	0	0	0			
20	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>194 971</b>	<b>175 365</b>	<b>19 605</b>	<b>216 636</b>	<b>189 407</b>	<b>27 230</b>	<b>198 275</b>	<b>183 455</b>	<b>14 820</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**PRÉVISION 4/8 - 2018, CAUSES TARIFAIRES 2018 et 2018-2019**  
(000 \$)

No de ligne		ÉCARTS	BUDGET CAUSE 2018	PRÉVISION 4/8 2018	BUDGET CAUSE 2018- 2019	ÉCARTS
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>					
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(1) 6 417	7 675	14 091	13 884	(208)
3	Programmes commerciaux - PRC	(638)	10 811	10 172	8 879	(1 293) (3)
4	Programmes commerciaux - PRRC	(2) 1 029	3 690	4 719	4 719	0
5	<b>Total Programmes commerciaux</b>	390	14 501	14 891	13 598	(1 293)
6	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>6 807</b>	<b>22 176</b>	<b>28 983</b>	<b>27 482</b>	<b>(1 501)</b>
7	<b>IMMOBILISATIONS</b>					
8	<b>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</b>	(4) 4 109	51 783	55 892	53 875	(2 017) (5)
9	(voir le détail à GM-L, Document 3, p. 11)					
10	Contributions clients - autres	(6) 1 453	(1 207)	246	(254)	(500)
11	Contributions clients - 300 \$	(20)	(1 163)	(1 183)	(1 144)	39
12	Renforcement du réseau de distribution	5	1 174	1 179	2 378	1 199 (7)
13	<b>Total Développement du réseau</b>	<b>5 547</b>	<b>50 587</b>	<b>56 134</b>	<b>54 855</b>	<b>(1 279)</b>
14	<b>AMÉLIORATION DU RÉSEAU</b>					
15	Branchements d'immeubles	190	9 496	9 686	8 807	(879)
16	Protection cathodique	(123)	4 328	4 205	4 230	25
17	Mesurage	93	12 345	12 438	12 577	139
18	Régulateur de pression	322	1 881	2 203	1 572	(631)
19	Postes de livraison	(8) 1 928	6 364	8 292	6 144	(2 148) (9)
20	Conduites principales	(10) 1 292	27 191	28 483	23 119	(5 364) (11)
21	Biogaz	34	0	34	0	(34)
20	<b>Total Amélioration du réseau</b>	<b>3 736</b>	<b>61 605</b>	<b>65 341</b>	<b>56 449</b>	<b>(8 892)</b>
21	<b>TRANSMISSION - RÉSEAU</b>					
22	Raccordement et Régularisation	(12) 1 235	2 317	3 552	3 341	(211)
23	Renforcement du réseau de transmission	509	9 446	9 955	0	(9 955) (13)
24	<b>Total Transmission - Réseau</b>	<b>1 744</b>	<b>11 763</b>	<b>13 507</b>	<b>3 341</b>	<b>(10 166)</b>
25	<b>ENTREPOSAGE DU GAZ</b>					
26	Usine de liquéfaction	295	2 405	2 700	2 970	270
27	<b>Total Entreposage du gaz</b>	<b>295</b>	<b>2 405</b>	<b>2 700</b>	<b>2 970</b>	<b>270</b>
28	<b>INSTALLATIONS GÉNÉRALES</b>					
29	Structures et améliorations	6	5 420	5 426	5 070	(356)
30	Mobiliers et équipements de bureau	379	2 055	2 434	2 350	(84)
31	Équipements de transport	(480)	7 960	7 480	7 626	146
32	Machinerie lourde	290	90	380	370	(10)
33	Outils et équipements de travail	(14) 1 324	2 690	4 014	3 016	(998) (15)
34	Équipements informatiques	(656)	4 653	3 997	4 478	481
35	<b>Total Installations générales</b>	<b>863</b>	<b>22 868</b>	<b>23 731</b>	<b>22 910</b>	<b>(821)</b>
36	<b>FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS</b>	(16) 1 831	14 789	16 620	17 342	722
37	<b>INVENTAIRE GAZ COUSSIN</b>	0	0	0	0	0
38	<b>RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES</b>	75	1 076	1 151	1 116	(35)
39	<b>CONTRIBUTIONS</b>					
40	Subventions gouvernementales	(436)	(45)	(481)	0	481
41	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>13 654</b>	<b>165 048</b>	<b>178 702</b>	<b>158 983 (*)</b>	<b>(19 719)</b>
42	<b>INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRES (note 17)</b>					
44	Extention de réseau région d'Asbestos	1 085	(42)	1 043		
45	Acquisition de conduites de Pétromont et leur raccordement au réseau de Gaz Métro	120	7 789	7 909		
46	Extention de réseau à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)	0				
47	Aménagement du site extérieur de formation de l'École de technologie gazière de Boucheville	0				
48	Mise en place d'une solution informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle (CRM)	0				
49	<b>TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRES</b>	<b>1 205</b>	<b>7 747</b>	<b>8 952</b>	<b>11 810</b>	<b>3 901</b>
51	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>21 665</b>	<b>194 971</b>	<b>216 636</b>	<b>198 274</b>	<b>(18 362)</b>
52	(*) GM-L, Document 6, page 2 (additions & transferts à la valeur historique + coûts d'abandon comptabilisés à l'encontre de l'amortissement cumulé).					

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 4/8 – 2018  
CAUSES TARIFAIRES 2017-2018 ET 2018-2019**

1 1. Énergir, s.e.c. (« Énergir ») avait l'habitude de présenter les actifs intangibles –  
2 développements informatiques détaillés selon les rubriques suivantes : *i.* Améliorations –  
3 processus d'affaires et technologie de bureau et *ii.* Technologie mobile. Les systèmes et  
4 processus relatifs aux projets de développements informatiques ayant évolué, Énergir  
5 propose une nouvelle façon de présenter les actifs intangibles. Voir GM-L, Document 3,  
6 page 10.

7 La hausse des additions prévues au 4/8-2018 est de 6,4 M\$ par rapport à ce qui avait été  
8 projeté à la Cause tarifaire 2018. La hausse est principalement expliquée par l'avènement de  
9 nouveaux projets de transformation permettant à Énergir d'améliorer et de développer ses  
10 outils technologiques ayant pour effet l'augmentation de 4,1 M\$ à la prévision 4/8-2018 des  
11 investissements du portefeuille de projets en développement informatique. Cette hausse  
12 entre la prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018 se combine à des additions supérieures  
13 de 1,6 M\$ pour les investissements Evergreen – lesquels visent à assurer le maintien du parc  
14 informatique par l'achat et la mise à niveau des logiciels. [REDACTED]

15 [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 2. La hausse de 1,0 M\$ des investissements en programmes commerciaux – PRRC entre la  
18 prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018 s'explique principalement par la mise en place,  
19 à la fin de l'année financière 2015-2016, d'un nouveau programme de remplacement  
20 d'appareils, lequel n'avait pas été considéré dans l'établissement de la Cause tarifaire 2018.

- 1 **3.** La baisse de 1,3 M\$ des investissements en programmes commerciaux – PRC entre la  
2 prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018-2019 se justifie par une enveloppe de PRC totale  
3 moins élevée corrélée avec la diminution des volumes moyens signés entre la Cause tarifaire  
4 2018-2019 et la prévision 4/8-2018. En effet, les prévisions de croissance du PIB pour  
5 2018-2019 sont inférieures à celles attendues pour 2017-2018, ce qui indique que le nombre  
6 de ventes sera moins élevé en 2018-2019 par rapport à 2017-2018.
- 7 **4.** La hausse de 4,1 M\$ des investissements en développement du réseau entre la prévision  
8 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018 s'explique principalement par une hausse des  
9 investissements de 0,7 M\$ pour les projets de 1,5 M\$ et plus et par une hausse des  
10 investissements de 3,4 M\$ pour les projets inférieurs à 1,5 M\$. La hausse de 3,4 M\$  
11 s'explique principalement par un nombre de branchements supérieurs dans les marchés  
12 affaires et résidentiels.
- 13 **5.** La baisse des investissements de 2 M\$ entre la Cause tarifaire 2018-2019 et la prévision  
14 4/8-2018 s'explique principalement par la baisse de 0,5 M\$ des projets de 1,5 M\$ et plus et  
15 par une baisse des investissements de 1,4 M\$ pour les projets inférieurs à 1,5 M\$. La baisse  
16 de 1,4 M\$ s'explique essentiellement par la composition de type d'installations qui est  
17 différent et en raison d'un nombre de kilomètres de conduite prévue à la Cause tarifaire  
18 2018-2019 inférieur à la prévision 4/8-2018.
- 19 **6.** La baisse des contributions clients – autres de 1,4 M\$ entre la Cause tarifaire 2018 et la  
20 prévision 4/8-2018 s'explique par le remboursement partiel de la contribution du projet  
21 Beauharnois. Ce remboursement n'était pas prévu à la Cause tarifaire 2018, mais a été prévu  
22 à la prévision 4/8-2018.
- 23 **7.** La hausse de 1,2 M\$ du budget entre la Cause tarifaire 2018-2019 et la prévision 4/8-2018  
24 s'explique par une actualisation des besoins en renforcement du réseau.
- 25 **8.** La hausse des investissements de 1,9 M\$ dans les postes de livraison entre la prévision  
26 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018 s'explique par une hausse des investissements en  
27 amélioration des actifs sur les postes de livraison pour les projets inférieurs à 1,5 M\$.

- 1 **9.** La baisse des investissements de 2,1 M\$ dans les postes de livraison entre la Cause tarifaire  
2 2018-2019 et la prévision 4/8-2018 s'explique principalement par une baisse des  
3 investissements dans les catégories de gestion des actifs risques et amélioration des actifs.
- 4 **10.** La hausse des investissements de 1,3 M\$ entre la prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire  
5 2018 s'explique principalement par une augmentation des investissements pour les projets  
6 de 1,5 M\$ et plus compensée par une baisse des projets de coordination de repavage avec  
7 les municipalités. La pièce « Planification pluriannuelle des investissements » (GM-K,  
8 Document 1, page 9, note 5) décrit plus en détail la nature des travaux pour ce type de projets.
- 9 **11.** La baisse des investissements de 5,4 M\$ en conduites principales entre la Cause tarifaire  
10 2018-2019 et la prévision 4/8-2018, s'explique par la fin du projet d'investissement visant  
11 l'extension du réseau de distribution dans la municipalité de La Corne (D-2012-056, dossier  
12 R-3785-2012) pour 4,5 M\$ et d'une baisse des investissements en amélioration des actifs en  
13 conduites suspendues et submergées.
- 14 **12.** La hausse de 1,2 M\$ entre la prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018 dans la catégorie  
15 Raccordement et Régularisation s'explique par la hausse des investissements d'amélioration  
16 des actifs pour les conduites de la catégorie transmission.
- 17 **13.** La baisse de 10 M\$ entre la Cause tarifaire 2018-2019 et la prévision 4/8-2018 s'explique par  
18 la fin du projet d'investissement visant l'amélioration et le renforcement du réseau de  
19 transmission du Saguenay (D-2015-118, dossier R-3919-2015).
- 20 **14.** La hausse de 1,3 M\$ pour les investissements en Outillages et équipements de travail entre  
21 la prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018 s'explique principalement par des  
22 investissements ponctuels additionnels pour 1,0 M\$.
- 23 **15.** La baisse de 1,0 M\$ des investissements en Outillages et équipements de travail entre la  
24 Cause tarifaire 2018-2019 et la prévision 4/8-2018, s'explique par des investissements  
25 ponctuels lors de la prévision 4/8-2018.
- 26 **16.** La hausse des frais généraux capitalisés lors de la prévision 4/8-2018 versus la Cause  
27 tarifaire 2018 s'explique par la répartition des frais généraux imputés aux projets majeurs hors  
28 base. Ainsi, une plus petite portion de l'enveloppe de frais généraux capitalisés a été attribuée

1 à des projets majeurs hors base ce qui a fait augmenter la portion attribuée aux projets  
2 intégrés à la base de tarification.

3 **17. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**  
4 **d'ouverture de la cause tarifaire.**

5 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début  
6 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie de l'énergie (« Régie »), sont aussi  
7 présentés à titre informatif.

8 **18. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**  
9 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

10 Afin de satisfaire à la réglementation applicable, les demandes d'autorisation pour les  
11 investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 M\$, doivent être faites par  
12 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 13 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 14 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 15 • la justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 16 • l'impact sur les tarifs; et
- 17 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

18 Les pages 1 et 2 du présent document présentent les investissements qui sont prévus au cours  
19 de l'année tarifaire 2018-2019.

20 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets  
21 inférieurs à 1,5 M\$ et de 1,5 M\$ et plus, à savoir les frais reportés pour un total de 27,5 M\$ et  
22 les immobilisations pour un total de 159,0 M\$.

23 Les frais reportés comportent deux grandes catégories, à savoir les actifs intangibles pour un  
24 total de 13,9 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 13,6 M\$.

25 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux  
26 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de  
27 rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

1 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

2 • **Développement du réseau (54,9 M\$)**

3 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le  
4 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 11 de ce document présente ces  
5 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau de 1,5 M\$ et plus, ou de  
6 projets de raccordement sur et hors réseau inférieurs à 1,5 M\$. Les investissements en  
7 renforcement du réseau de distribution visent quant à eux à accroître la capacité et la  
8 flexibilité d'opération du réseau de distribution.

9 Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La  
10 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des  
11 dossiers tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement 2018-  
12 2019 (GM-I, Document 2).

13 • **Amélioration du réseau (56,4 M\$)**

14 Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution  
15 du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées aux pages 1 et 2 sont  
16 constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs  
17 (GM- K, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

18 Les branchements d'immeubles sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une conduite  
19 principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi être requises sur  
20 les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

21 Le programme annuel de protection cathodique consiste au remplacement ou à  
22 l'installation d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de maintenir  
23 une différence de potentiel électrique entre la conduite et le sol environnant afin de  
24 préserver la conduite.

25 Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement  
26 des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé  
27 à la suite de leur inspection.

28 Les investissements au niveau des régulateurs de pression sont effectués chaque année  
29 pour la construction ou la rénovation de postes de détente et pré-détente, de postes de

1 mesurage, de postes de vannes et pour le revêtement de ces postes et de leur tuyauterie  
2 dans le but d'en prolonger la vie utile.

3 Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées chaque année, telles  
4 que le remplacement d'échangeurs de chaleur, l'installation d'éclairage, d'abris, de  
5 réservoirs et de systèmes d'odorant.

6 Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales afin  
7 d'effectuer des remplacements de conduites; par exemple, le remplacement de conduites  
8 corrodées, de conduites en acier recouvertes de braies de houille et de conduites en  
9 aluminium et aussi, le remplacement de vannes de sectionnement.

10 • **Transmission réseau (3,3 M\$)**

11 Les investissements en renforcement du réseau de transmission visent à accroître la  
12 capacité et la flexibilité d'opération du réseau de transmission.

13 • **Entreposage du gaz (3,0 M\$)**

14 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes de  
15 l'*Association canadienne de normalisation* (ex. Code Z-276) ou de toutes autres instances  
16 normatives ou législatives, d'assurer la fiabilité et la sécurité entourant l'usine de  
17 liquéfaction et d'en améliorer les procédés et les infrastructures.

18 • **Installations générales (22,9 M\$)**

19 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations  
20 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 2 :

- 21 – Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de  
22 projets de modernisation des infrastructures comme l'aménagement des bureaux  
23 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège  
24 social.
- 25 – Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau  
26 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux  
27 d'affaires ou de nouveaux espaces de travail.
- 28 – Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie  
29 lourde sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge



1           moyen à un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation,  
2           mais aussi pour faire face à de nouveaux besoins.

3           – Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et  
4           des équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les  
5           équipements essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de  
6           nouveaux besoins.

7           – Les équipements informatiques sont constitués de montants investis dans la  
8           téléphonie, les divers équipements de télécommunication, le remplacement  
9           d'équipement et la mise à niveau du matériel et des serveurs.

10       • **Frais généraux capitalisés (17,3 M\$)**

11       Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des  
12       investissements ci-dessus mentionnés.

13       • **Inventaire gaz coussin (0 M\$)**

14       En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz  
15       coussin est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

16       • **Réintégration amortissement des véhicules (1,1 M\$)**

17       Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la  
18       réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par  
19       la Régie selon l'ordonnance GC-1, page 5.

20       **19.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de  
21       distribution et la sécurité du réseau.

**Énergir demande à la Régie d'autoriser les projets d'acquisition ou de construction d'immeubles ou d'actifs de moins de 1,5 M\$ destinés à la distribution de gaz naturel pour lesquels une autorisation est requise en vertu de l'article 73 de la Loi et de son règlement d'application.**

**Énergir demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.**

**DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES**  
**PRÉVISION 4/8 - 2018, CAUSES TARIFAIRES 2018 et 2018-2019**  
(000 \$)

No de ligne	<u>ÉCARTS</u>	BUDGET <u>CAUSE 2018</u> (4)	PRÉVISION <u>4/8 2018</u>	BUDGET <u>CAUSE 2018- 2019</u>	<u>ÉCARTS</u>
1	4 140	4 743	8 883	10 080	1 197
2	1 619	2 932	4 551		
3					
4					
5	(2) <u>6 417</u>	<u>7 675</u>	<u>14 091</u>	<u>13 884</u>	<u>(208)</u>

(1) Maintien du parc informatique par l'achat et la mise à niveau des logiciels.

(2) Se référer au commentaire 1 de GM-L, Document 3, p. 3.

(4) La présentation des additions à la base de tarification relatives aux actifs intangibles de la Cause tarifaire 2018 a été modifiée pour s'arrimer à une nouvelle catégorisation, laquelle est plus représentative de l'évolution des systèmes et processus relatifs aux projets de développements informatiques d'Énergir.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

**DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU**  
**PRÉVISION 4/8 - 2018, CAUSES TARIFAIRES 2018 et 2018-2019**  
**(000 \$)**

No de ligne	BUDGET	PRÉVISION	BUDGET	
	Cause 2018	4/8 2018	CAUSE 2018-2019	
<b>1</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u></b>			
<b>2</b>	<b>Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie</b>			
3	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne (incluant contributions clients)	156	140	112
4	Projet d'extension de réseau - Région de Bellechasse	234	468	217
5	Beauharnois	0	1 842	0
6	Biométhane St-Hyacinthe	0	68	0
7	Ville d'Asbestos	66	65	50
8	Québec Lithium			286
9		<b>456</b>	<b>2 582</b>	<b>665</b>
<b>10</b>	<b>Projets de raccordement inférieur à 1,5 M\$</b>			
11	Sur réseau	24 165	24 580	24 280
12	Hors réseau	24 791	27 792	27 533
13	Renforcement du réseau de distribution	1 174	1 179	2 378
		<b>50 131</b>	<b>53 551</b>	<b>54 190</b>
<b>14</b>	<b><u>Total développement du réseau</u></b>	<b>50 587</b>	<b>56 134</b>	<b>54 856</b>